



Communiqué de presse du Collectif Inter Hopitaux du 17 juin 2024

Les 16 et 17 juin, par consultation électronique, le Collectif Inter Hopitaux a adopté, à l'unanimité, une modification de sa motion constitutive du 10/10/2019 en y intégrant, explicitement, son adhésion aux valeurs d'égalité du service public hospitalier (premier paragraphe).

« Le CIH a pour but la défense de l'hôpital public. L'hôpital public accueille sans distinction de nationalité, d'origine, d'âge, de religion ou de ressources, toutes les personnes qui le nécessitent, dans le respect des valeurs du soin, associant humanisme et compétence, au seul service des usagers et usagères, des personnes malades et de leurs proches.

Le CIH demande :

- Un changement de logique dans le financement de l'hôpital public avec l'abandon de la tarification majoritaire à l'activité. La règle doit être le juste soin pour le malade au moindre coût et non la recherche du tarif rentable pour l'établissement, en conséquence une augmentation du budget hospitalier (ONDAM) à hauteur des besoins.*
- Une augmentation significative des salaires des personnels hospitaliers avec comme objectifs la moyenne des salaires des pays de l'OCDE pour des postes équivalents.*
- L'arrêt des fermetures de lits d'hospitalisation et l'ouverture de lits dans les services où cela s'avère indispensable avec l'attribution de moyens : embauche des personnels et équipements.*
- L'association des usagers, des usagères, des personnels, toute catégories confondues, aux décisions et projets de soins. »*

Apartisan et sans affiliation syndicale, le CIH appelle à voter les 30 juin et 7 juillet pour les candidat.es respectant sa motion constitutive.